

ASSOCIATION DYJIX

---

# Conditions Générales d'Utilisation spécifiques aux VPN

---

**DYJIX.EU**

En application le : 24 Mai 2018

## 1 Contrat

Le présent contrat a pour but de fixer les conditions d'utilisation du service "VPN". Il vient donc compléter les conditions générales d'utilisation du service Dyjix. En cas de contradiction entre les deux contrats, les informations spécifiques aux VPN prévalent sur les conditions générales.

Ici, l'association Dyjix peut être nommée par "l'association", "l'entité" ou encore "le fournisseur". L'utilisateur est appelé "le client" dès lors qu'il a lié avec l'entité un contrat, c'est à dire à l'ouverture de son compte et après acceptation des présentes CGU.

Toute commande passée sur Dyjix ou ses sous-domaines d'un VPN font l'objet de l'acceptation des présentes conditions, ainsi que des conditions annexes selon le produit.

Dyjix se réserve le droit de modifier ses contrats, sous réserve de prévenir le client de cette modification.

Si les règles établies par les contrats engagés avec le client n'étaient pas respectées, l'entité se réserve le droit de suspendre et/ou de détruire les produits associés au compte du client.

Le présent contrat sera renouvelé tacitement à la date d'échéance du produit, lorsque le client prolongera sa location. Toutefois, si le client ne payait pas la facture à la date d'échéance du produit, Dyjix n'est plus en mesure d'assurer la disponibilité des données, malgré le statut "Suspendu" et non "Terminé" du produit.

## 2 Description du service

La livraison d'un VPN s'accompagne de la mise à disposition de ressources. Celles-ci sont limitées et encadrées par l'offre choisie par le client, dont le détail est disponible sur le site de l'association. Il s'agit notamment du nombre d'utilisateurs en simultané du VPN ainsi que du pays où se trouve le VPN. L'entité n'a alors qu'une obligation de moyen face au client.

S'agissant d'une location, le serveur hôte, ainsi que tous les utilisateurs VPN installés dessus sont la propriété unique de l'association.

Lors de la commande de son produit, le client affirme être seul responsable de l'utilisation de son VPN. Il affirme également être en possession des connaissances nécessaires à l'administration de son produit.

L'utilisateur s'engage à respecter les dispositions prises dans l'article "4 Obligations et responsabilité du client" qui concerne ses engagements.

### 3 Obligations et responsabilité de Dyjix

Dyjix s'engage à livrer le client, sous réserve que ses informations personnelles soient correctes, sous 48h. Un justificatif d'identité pourra être demandé. Une fois le délai de 48h passé, le client peut demander un remboursement via le moyen de paiement initial.

Lors de la livraison du produit, l'entité s'engage à :

- S'assurer du fonctionnement correct des hôtes, dans la limite de ses moyens.
- Intervenir sur l'infrastructure en cas de maintenance. Le client en sera prévenu via l'état du réseau, ou par mail.
- Assurer un support technique sur les problèmes liés à l'hôte, via les moyens décrits par les CGU générales de Dyjix.

En revanche, Dyjix ne saurait être tenue pour responsable en cas de négligence de la part du client, en cas d'évènement indépendant de sa volonté ou hors de ses moyens et en cas de mauvaise utilisation des accès délivrés (divulcation des accès confidentiels ou mauvaise utilisation du système d'exploitation).

Dans le cas où le service du client présenterait une menace directe pour l'infrastructure (et sa qualité de service), l'entité se réserve le droit de suspendre le service sans préavis. Dyjix rétablira alors l'accès sous réserve que le client prennent les mesures adaptées pour éviter que l'incident se reproduise.

Si le service du client présentait, de manière récurrente, des menaces pour l'infrastructure, Dyjix se réserve le droit de ne pas remettre en fonctionnement le service du client.

## 4 Obligations et responsabilité du client

Lors de la livraison du produit, le client s'engage à :

- Se conformer à la législation en vigueur en France et ne pas visiter de sites qui sont illicites aux yeux de la loi.
- Ne pas tenter de s'introduire ou de nuire à d'autres espaces d'Internet (via des activités de spam email, d'intrusion, ou de déni de service).
- Ne pas tenter de nuire dans un point de vue général à l'infrastructure.
- Utiliser son service "en bon père de famille".
- Intervenir rapidement si le support l'a prévenu d'un éventuel incident.
- Conserver une copie du mail et de l'archive de livraison.

Si l'un des points cités ci-dessus venaient à être enfreints, Dyjix se réserve le droit de suspendre sans préavis le service et de transmettre les informations du client fautif aux autorités compétentes.

De plus, la connexion au service s'effectue par un mot de passe personnel et confidentiel, que le client ne doit pas divulguer, sous peine d'être responsable des actions entreprises par les tiers informés.

Le client est également informé qu'il ne pourrait se voir restituer plus d'une fois son VPN s'il venait à en perdre les accès.

Enfin, le présent contrat rappelle que Dyjix décharge toute responsabilité concernant une quelconque utilisation illicite du service et ne s'opposera pas à une requête juridique.

Toute utilisation illicite d'un service peut être signalée à Dyjix via le mail : [abuse@dyjix.eu](mailto:abuse@dyjix.eu)

## 5 Rétractation

Conformément aux termes de l'article 121-20-2 du Code de la Consommation, le client ne pourra pas exercer son droit de rétractation, qu'il s'agisse du premier mois de location ou d'un renouvellement.

En outre, le client accepte, en payant, la réalisation immédiate de sa prestation.

## **6 Confidentialité des données**

Les fichiers de journalisation ne sauraient être exploités, sauf dans le cadre d'une réquisition judiciaire. Dans ce cas, Dyjix fournira aux autorités compétentes les informations requises. Néanmoins, Dyjix s'engage, conformément à son guide "RGPD : par où passent mes données" à ne jamais revendre ces informations.